

## Municipalité de Morin-Heights

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

#### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 8 août 2018, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Louise Cossette  
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Monsieur le conseiller Jean Dutil

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin a avisé de son absence.

Le directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, monsieur le maire constate le quorum et le conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **202.08.18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général avec l'ajout de :

3.6.3 - Kimberly Thomas  
4.1.3 - Charles Bernard

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Ouverture de la séance du conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 juillet 2018
- 3 2 3 Adjudication de l'émission de billets
- 3 2 4 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 743 000 \$ qui sera réalisé le 22 août 2018
- 3 2 5 Rapport du Directeur général
- 3 2 6 Autorisation – carte de crédit
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Fiches de propriété d'évaluation foncière / version papier
- 3 5 2 Don écologique – Rivière à Simon lot 3 735 741
- 3 5 3 Old Settler's ouest
- 3 5 4 Plan d'action 2018-2023
- 3 5 5 Politique d'achats 2018
- 3 5 6 Démarche de révision de la politique des aînés et des familles

## Municipalité de Morin-Heights

- 3 6 Règlement**
- 3 6 1 Adoption du règlement 556-2018 relatif à l'éclairage sur les rues Augusta, Balmoral et Glen Abbey
- 3 6 2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 559-2018 relatif à la gestion contractuelle
- 4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la SQ
- 4 2 Personnel**
- 4 2 1 Nomination de lieutenants éligibles
- 4 2 2 Embauche de pompiers
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1 Jour du Souvenir
- 4 3 2 Acceptation du bilan 2017 du Schéma de couverture de risque en incendie des Pays-d'en-Haut
- 4 3 3 Installation de lampadaire – rue Meadowbrook / Route 364
- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Demande au MTQ – voies de virage à gauche – Route 329 vers les chemins Jackson et Blue-Hills
- 5 3 2 Acceptation provisoire – travaux sur le chemin du Village
- 5 4 Personnel**
- 5 4 1
- 5 5 Règlements**
- 5 5 1
- 6 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 6 1 Rapport du directeur du service d'urbanisme
- 6 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Demande d'injonction – 10, rue Lookout
- 6 3 2 Dérogation mineure – 20-22, rue Guy
- 6 3 3 Dérogation mineure – 103, rue Augusta
- 6 4 Personnel**
- 6 4 1
- 6 5 Réglementation**
- 6 5 1 Consultation - Règlement 557-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 concernant les usages autorisés de la zone 33
- 6 5 2 Adoption du second projet de règlement 557-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 concernant les usages autorisés de la zone 33
- 6 5 3 Consultation - Règlement 558-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 afin de créer la nouvelle zone 33.1 à même une partie de la zone 33 et d'y autoriser certains usages résidentiels
- 6 5 4 Adoption du second projet de règlement 558-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 afin de créer la nouvelle zone 33.1 à même une partie de la zone 33 et d'y autoriser certains usages résidentiels
- 7 LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 7 1 1 Rapport de la directrice
- 7 1 2 Rapport du directeur du service des parcs et réseau plein air
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Jeux du Québec
- 7 3 2 Halloween 2018
- 7 3 3 Proposition – Théâtre La Belle Gang
- 8 AFFAIRES NOUVELLES
- 9 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **203.08.18 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet 2018 et de la séance spéciale du 25 juillet 2018 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet 2018 et de la séance spéciale du 25 juillet 2018.

### **204.08.18 BORDEREAU DE DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juillet 2018 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

#### **Bordereau des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2018**

Comptes à payer	399 426,09 \$
Comptes payés d'avance	390 487,13 \$
Total des achats fournisseurs	789 913,22 \$
Paiements directs bancaires	12 638,02 \$
Sous total - Achats et paiements directs	802 551,24 \$
Salaires nets	118 317,79 \$
<b>Total des dépenses au 31 juillet 2018</b>	<b>920 869,03 \$</b>

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

### **205.08.18 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 JUILLET 2018**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 juillet 2018.

### **206.08.18 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DE BILLETS**

---

Ouverture de l'appel d'offre par le ministère des finances, mercredi le 8 août 2018.

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts 433 – travaux sur le réseau d'eau potable du Village; 400 – municipalisation du réseau de distribution d'eau potable du Domaine Balmoral; 491-2012 – qui décrète les travaux de remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable et les travaux connexes; 521-2015 – travaux d'infrastructure et d'asphaltage 2015; 517-2014 – qui décrète la municipalisation du réseau d'eau potable du secteur Ski Morin Heights; 548-2016 – qui décrète les travaux de remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable et les travaux connexes sur le chemin du Village, la municipalité de Morin-Heights souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

## Municipalité de Morin-Heights

Attendu que la municipalité de Morin-Heights a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique 'Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal', des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 août 2018, au montant de 2 743 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27-1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1.	Marchés Mondiaux CIBC Inc.		
	153 000 \$	2,35000 %	2019
	158 000 \$	2,60000 %	2020
	163 000 \$	2,75000 %	2021
	168 000 \$	2,85000 %	2022
	2 101 000 \$	2,90000 %	2023
	Prix :	Coût réel :	
	98,74562	3,18316 %	

2.	Valeurs mobilières Desjardins Inc.		
	153 000 \$	2,35000 %	2019
	158 000 \$	2,50000 %	2020
	163 000 \$	2,60000 %	2021
	168 000 \$	2,75000 %	2022
	2 101 000\$	2,90000 %	2023
	Prix :	Coût réel :	
	98,62800	3,19760 %	

3.	Financière Banque Nationale Inc.		
	153 000 \$	2,20000 %	2019
	158 000 \$	2,50000 %	2020
	163 000 \$	2,70000 %	2021
	168 000 \$	2,85000 %	2022
	2 101 000 \$	2,90000 %	2023
	Prix :	Coût réel :	
	98,92600	3,20589 %	

4.	BMO Nesbitt Burns Inc.		
	153 000 \$	2,40000 %	2019
	158 000 \$	2,55000 %	2020
	163 000 \$	2,65000 %	2021
	168 000 \$	2,80000 %	2022
	2 101 000 \$	2,90000 %	2023
	Prix :	Coût réel :	
	98,60700	3,20975 %	

5.	Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.		
	153 000 \$	2,35000 %	2019
	158 000 \$	2,50000 %	2020
	163 000 \$	2,65000 %	2021
	168 000 \$	2,75000 %	2022
	2 101 000 \$	2,90000 %	2023
	Prix :	Coût réel :	
	98,45530	3,24245 %	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Marchés Mondiaux CIBC Inc. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante  
comme s'il était ici au long reproduit.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que l'émission d'obligations au montant de 2 743 000 \$ de la Municipalité de Morin-Heights soit adjugée à la firme Marchés Mondiaux CIBC Inc.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé 'Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises'.

Que le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

### **207.08.18 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 743 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 AOÛT 2018**

---

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Morin-Heights souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 743 000 \$ qui sera réalisé le 22 août 2018, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
433	110 300 \$
400	114 000 \$
491-2012	231 100 \$
491-2012	874 600 \$
521-2015	500 000 \$
517-2014	491 103 \$
548-2016	421 897 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 491-2012, 521-2015, 517-2014 et 548-2016, la Municipalité de Morin-Heights souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de Morin-Heights avait le 21 août 2018, un emprunt au montant de 1 330 000 \$, sur un emprunt original de 1 954 700 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 433, 400 et 491-2012;

Attendu que, en date du 21 août 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 22 août 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 433, 400 et 491-2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et résolu unanimement par tous les conseillers :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 août 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT  
218, RUE PRINCIPALE  
SAINT-SAUVEUR, QC J0R 1R0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Morin-Heights, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 491-2012, 521-2015, 517-2014 et 548-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 août 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 22 août 2018, le terme original des règlements d'emprunts numéros 433, 400 et 491-2012, soit prolongé de **1 jour**.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **208.08.18 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

---

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le suivi des dossiers en cours.

### **209.08.18 AUTORISATION – CARTE DE CRÉDIT**

---

Considérant que plusieurs achats doivent être faits en ligne et payé par carte de crédit;

Considérant qu'il y a lieu de standardiser la procédure à cet égard;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu :

Que le conseil autorise l'administration à conclure une entente avec Visa Desjardins pour l'utilisation de deux cartes de crédit.

Que la limite de crédit soit établie à 10 000 \$.

Que les détenteurs soient messieurs Hugo Lépine, Directeur général et secrétaire-trésorier et Michel Grenier, Directeur des services administratifs et secrétaire-trésorier adjoint.

Que toutes les acquisitions par carte de crédit soient faites sur ces cartes.

### **CORRESPONDANCE**

---

Le conseil a pris connaissance des correspondances du mois de juillet 2018 lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à ces dossiers lorsque requis.

### **210.08.18 FICHES DE PROPRIÉTÉS D'ÉVALUATION FONCIÈRE / VERSION PAPIER**

---

Attendu que le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a décidé de procéder à la numérisation des fiches de propriété d'évaluation foncière entreposées dans les locaux administratifs de la MRC afin de mieux en assurer la conservation et d'en faciliter la consultation;

Attendu qu'à la suite du réaménagement des bureaux du service d'évaluation foncière, la MRC ne dispose plus de l'espace nécessaire pour l'entreposage de ces dossiers;

Attendu que, selon la Loi sur la fiscalité municipale ainsi que la Loi sur les archives, les municipalités locales sont propriétaires de leur rôle d'évaluation;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise le déchetage des boîtes de fiches de propriété «version papier» chez le Groupe Gagnon, selon un prix déjà négocié par la MRC pour l'ensemble des municipalités (3,95 \$ par boîte et un frais de 1,50 \$ par boîte pour le déclasserment).

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **211.08.18 DON ÉCOLOGIQUE – RIVIÈRE À SIMON, LOT 3 735 741**

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de don du lot 3 735 741 d'une superficie de 38 695.5 m.ca de la compagnie IMMO MC Inc.;

Considérant que ce lot jouxte le lot 6 156 021 faisant l'objet d'un don à la Ville de Saint-Sauveur;

Considérant que ces immeubles sont riverains de la Rivière à Simon à la hauteur de la rue du Bel-Air à Saint-Sauveur;

Considérant que le donateur veut que ce don s'inscrive dans le cadre du programme des dons écologiques du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec et d'Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC). Le donateur veut que ce terrain soit préservé dans son état naturel à perpétuité, pour le bénéfice des générations actuelles et futures;

Considérant que tous les coûts inhérents à cette donation seront défrayés par le bénéficiaire, incluant les frais d'évaluation par un évaluateur agréé, les frais de notaire, les frais d'arpenteur et les frais de caractérisation écologique;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accepte le don du lot 3 735 741 du cadastre du Québec.

Que ce Conseil adhère à la vocation proposée par le donateur, soit :

Le but de ce don est le maintien à perpétuité du terrain donné afin qu'il soit préservé dans son état naturel et sans aucune forme d'exploitation commerciale, pour le bénéfice de la collectivité et des générations futures.

Le terrain peut être utilisé pour la promotion d'activités à caractère scientifique et de plein air.

Que ce Conseil autorise l'émission d'un reçu à des fins fiscales.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

### **212.08.18 OLD SETTLER'S OUEST**

Considérant que la Municipalité a informé les propriétaires riverains du chemin Old Settlers ouest de l'engagement par la résolution 278.10.16, datées du 12 octobre 2016 à faire les travaux de chargement de gravier minimum et l'entretien hivernal du chemin ;

Considérant que la Municipalité a informé les propriétaires riverains, par la résolution 153.06.17, datée du 14 juin 2017 qu'une décision devait être prise à savoir soit de faire du chemin un chemin privé soit un chemin municipal construit selon les normes en vigueur;



## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que lors de la rencontre du 20 août 2017, Monsieur le Maire et monsieur le conseiller Jean Dutil ont présenté les options aux propriétaires et convenu que des travaux de base seraient faits sur le chemin dans l'attente d'une orientation des propriétaires quant à la tenure du chemin;

Considérant que les propriétaires discutent actuellement de la possibilité que le chemin soit privé et demandent à la municipalité, par une lettre datée du 2 août que la Municipalité participe au projet de privatisation en rendant le chemin Old Settlers carrossable avant le transfert de propriété ;

Considérant que la Municipalité considère que la privatisation du chemin Old Settlers ouest permettrait aux propriétaires du secteur de conserver le caractère forestier du secteur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil avise les propriétaires riverains du chemin Old Settlers ouest que la Municipalité s'engage à faire des travaux de fossés, d'enlèvement des roches apparentes sur la chaussée et la fourniture et le nivellement de 200 mm de gravier en respectant dans la mesure du possible la largeur actuelle du chemin.

Que ces travaux seront faits dans la mesure où le regroupement de propriétaires approuve la privatisation de la rue.

### **213.08.18 PLAN D'ACTION 2018-2023**

---

Considérant l'évolution rapide de la communauté de Morin-Heights et les nombreux défis qui se présentent à l'organisation;

Considérant que l'équipe municipale a élaboré un plan d'action, à entreprendre par chacun des services afin d'assurer la pérennité de l'organisation;

Considérant que ce plan complète le tableau de bord conçu par chacun des services;

Considérant que cet exercice proposé par l'administration permettra à la Municipalité d'orienter son évolution au cours des années;

Considérant que ce plan déposé est évolutif et s'adaptera aux nouvelles situations qui se présenteront;

Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil fait sienne la mission en regard des enjeux identifiés.

Que ce Conseil adopte le Plan d'action 2018-2023, qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que ce Conseil félicite toute l'équipe pour ce travail de planification et d'expression de la volonté de chacun de privilégier la qualité de vie des citoyens de Morin-Heights.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **214.08.18 POLITIQUE D'ACHAT 2018**

---

Le Directeur général dépose au Conseil la version 2018 de Politique d'achat;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil approuve ladite Politique sous sa version du 8 août 2018 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que cette dernière version annule toutes les précédentes.

### **215.08.18 DÉMARCHE DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS ET DES FAMILLES**

---

Considérant la municipalité a adhéré au projet de révision des politiques familiales et de la démarche MADA par sa résolution 42.03.18;

Considérant que monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire a été nommé responsable des questions des aînés (RQA) par la résolution 42.03.18;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un responsable de la question des familles (RQF);

Considérant que pour faciliter la coordination le conseil désire que les deux conseillers travaillent en tandem sur les deux volets;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil nomme madame la Conseillère Louise Cossette responsable de la question des familles (RQF).

Que monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire agisse comme en appui de la responsable de la question des familles (RQF) et madame la Conseillère Louise Cossette agisse comme en appui du responsable de la question des aînés (RQA).

### **216.08.18 ADOPTION DU RÈGLEMENT 556-2018 RELATIF À L'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES AUGUSTA, BALMORAL ET GLEN ABBEY**

---

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil adopte le Règlement 556-2018 relatif à l'éclairage sur les rues Augusta, Balmoral et Glen Abbey comme suit :

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **Règlement 556-2018 Relatif à l'éclairage sur les rues Augusta, Balmoral et Glen Abbey**

Considérant que l'Association des propriétaires du Domaine Balmoral a déposé à la Municipalité un projet d'éclairage des rues Augusta, Balmoral et Glen Abbey;

Considérant qu'un tel projet vise à accroître la sécurité et la mise en valeur du secteur;

Considérant que l'ensemble du Domaine est loti et que les lots ne peuvent être subdivisés compte tenu de la superficie minimale requise;

Considérant que l'ensemble des luminaires seront intégré au réseau d'éclairage public de la Municipalité;

Considérant que la majorité des propriétaires du secteur ont approuvé le projet;

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la session ordinaire du conseil du 11 juillet 2018 par monsieur le conseiller Peter MacLaurin;

Considérant que le projet de règlement a été déposée à la session ordinaire du conseil du 11 juillet 2018;

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 1**

Le conseil décrète une dépense n'excédant pas la somme de 57 900 \$ pour l'application du présent règlement, soit l'acquisition et l'installation de lampadaires sur les rues Augusta, Balmoral et Glen Abbey et pour se procurer cette somme, autorise un emprunt par billets du même montant pour une période de 10 ans; l'estimé daté du 3 juillet 2018, préparé par le Directeur général, monsieur Yves Desmarais, étant joint au règlement comme annexe A pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 2**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement soit plus élevée que le montant effectivement dépensé en rapport à cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avère insuffisante.

#### **ARTICLE 3**

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire de l'un de 82 immeubles imposables situés sur les rues Augusta, Balmoral et Glen Abbey tel que montré au plan de rue et la liste des immeubles qui est jointe en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

### **ARTICLE 4**

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une compensation en vertu de l'article 4, peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un seul versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée par le susdit article.

Le paiement doit être fait dans les trente jours de l'émission de l'avis envoyé par la municipalité et transmis par la poste aux contribuables visés par le présent règlement. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera déduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme ci-dessus mentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé par le règlement.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

### **A.M. 08.08.18 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 559-2018 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais que le règlement 559-2018 relatif à la gestion contractuelle sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement 559-2018 relatif à la gestion contractuelle est déposé au conseil séance tenante.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **217.08.18 REMERCIEMENTS – MADAME KIMBERLY THOMAS**

---

Considérant que madame Kimberly Thomas a mené des consultations avec les membres de l'équipe de Morin-Heights et produit une étude sur la Planification de la transition des cadres supérieurs;

Considérant que madame Thomas a aussi participé au comité de sélection pour le poste de directeur général;

Il est unanimement résolu:

Que ce Conseil souligne l'engagement de madame Kimberly Thomas envers la Municipalité.

Que ce Conseil remercie madame Thomas pour son apport important à l'organisation municipale.

### **218.08.18 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de juillet du Directeur du service de sécurité incendie, la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **219.08.18 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SQ**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec de juillet 2018 ainsi que la liste de constats émis en 2018.

### **220.08.18 FÉLICITATIONS – MONSIEUR CHARLES BERNARD**

---

Monsieur le Maire a remis à Monsieur Charles Bernard, en présence du Conseil, la Médaille des pompiers pour services distingués du Gouverneur général avant la séance;

Considérant que la Médaille des pompiers pour services distingués vise à honorer les membres d'un service d'incendie canadien qui ont 20 ans de service;

Considérant que Monsieur Bernard est le principal artisan de l'implantation du service des premiers répondants dans la Municipalité;

Considérant que Monsieur Bernard est pompier volontaire depuis février 1994 et directeur du service depuis octobre 2002;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil félicite Monsieur Charles Bernard pour sa persévérance et son engagement envers le Service de sécurité incendie et des premiers répondants et le remercie pour sa contribution exceptionnelle au mieux-être des citoyens de Morin-Heights.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **221.08.18 NOMINATION DE LIEUTENANTS ÉLIGIBLES**

---

Considérant que le service a ouvert un concours afin de combler les postes de lieutenant éligible;

Considérant que la Municipalité a reçu trois candidatures;

Considérant les résultats des examens et des entrevues, le Directeur du service recommande la nomination de deux pompiers;

Considérant que la nomination respecte le pointage obtenu par les pompiers dans le cadre du processus;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la nomination de messieurs Frédéric Lessard et Maxime Lépine au poste de Lieutenant éligible selon les conditions du Service de sécurité incendie et des premiers répondants.

### **222.08.18 EMBAUCHE DE POMPIERS**

---

Considérant que la brigade du service de sécurité incendie de Morin-Heights compte 20 pompiers et que les crédits relatifs à la rémunération sont prévus au budget en conséquence;

Considérant que le Directeur du Service de sécurité incendie recommande au conseil l'embauche des personnes suivantes à titre de pompiers afin de compléter les équipes, dans l'ordre suivant :

Stéphano Ficca  
Philippe Tremblay-Brien  
Loïc Vermette  
Louis-Maxime Morin  
Marc-Olivier Gendreau

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'embauche de messieurs Stéphane Ficca, Philippe Tremblay-Brien, Loïc Vermette, Louis-Maxime Morin et Marc-Olivier Gendreau à titre de pompiers selon les conditions de la convention collective des pompiers et des pompières de Morin-Heights en vigueur.

### **223.08.18 JOUR DU SOUVENIR**

---

Considérant le Conseil a reçu une demande de la Légion Royale Canadienne pour la fermeture du chemin du Village durant le défilé qui aura lieu, samedi, le 10 novembre 2018 entre 10h00 et 11h45;

Considérant que la Légion Royale Canadienne a la responsabilité de demander l'autorisation du Ministère des transports ainsi que l'assistance de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil appui la Légion Royale Canadienne dans ses démarches pour la tenue de cette Commémoration annuelle.

### **224.08.18 ACCEPTATION DU BILAN 2017 DU SCHÉMA DE OUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE DES PAYS- D'EN-HAUT**

---

Considérant la recommandation émise par les membres du comité de sécurité incendie des Pays-d'en-Haut (CSI) à l'effet de procéder à l'adoption du bilan 2017 en sécurité incendie pour le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue de sa transformation au ministère de la Sécurité publique (MSP);

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil approuve le bilan 2017 dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) et en autorise donc sa transmission à la direction des incendies du ministère de la Sécurité publique (MSP).

### **225.08.18 INSTALLATION DE LAMPADAIRE – RUE MEADOWBROOK / ROUTE 364**

---

Considérant que la municipalité a déjà appuyé la demande d'une citoyenne relative à une demande d'installation de lampadaire sur le côté ouest de l'intersection de la rue Meadowbrook et de la Route 364, laquelle a été présentée et refusée par le ministère des transports;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que, pour des raisons de sécurité, ce Conseil autorise l'ajout d'un lampadaire sur potence sur le poteau 45UD1H situé sur à l'intersection de la rue Meadowbrook et de la Route 364, du côté ouest.

### **226.08.18 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de juillet, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de juillet en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **227.08.18 DEMANDE AU MTQ – VOIES DE VIRAGE À GAUCHE – ROUTE 329 VERS LES CHEMINS JACKSON ET BLUE- HILLS**

---

Considérant que la vitesse permise sur la route 329 est de 90km/h;

Considérant la circulation intense et à haute vitesse sur cette route;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que l'accès aux chemins Jackson et Blue-Hills est périlleux compte tenu de ce qui précède;

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports que des voies de virage à gauche soient aménagés sur la route 329 afin de sécuriser l'accès aux chemins Jackson et Blue-Hills.

### **228.08.18 ACCEPTATION PROVISOIRE – TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU VILLAGE TECQ 2014-2018**

---

Considérant que les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur le chemin du village ont été décrétés par le règlement 548-2016 et réalisés dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

Considérant que les travaux ont été confiés à Construction TRB Inc. suite à un appel d'offres publics;

Considérant que les travaux sont terminés et que le représentant de l'entrepreneur s'est engagé à apporter les corrections demandées avant le 17 août 2018;

Considérant la liste des déficiences qui est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

Considérant la recommandation de INGEMAX sous la plume de Mme Julie Larocque, ingénieure au dossier à l'effet que le conseil accepte provisoirement les travaux tout en conservant une retenue spéciale pour les travaux de finition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par :

Que ce Conseil fait sienne la recommandation numéro 4 au montant de (11 545,58 \$) qui inclut :

Un crédit de 40 461\$ relatif à :

- ◆ Pénalité pour retard des travaux
- ◆ Indexation du bitume

Une retenue spéciale au montant de 25 000 \$ pour compléter les travaux.

Que ce Conseil accepte la libération de la retenue provisoire selon la recommandation numéro 5 au montant de 83 665,87 \$.

### **229.08.18 RAPPORT MENSUEL**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport du mois de juillet 2018 du directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.



## **Municipalité de Morin-Heights**

### **230.08.18 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2018 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

### **231.08.18 DEMANDE D'INJONCTION – 10, RUE LOOKOUT**

---

Considérant que l'immeuble situé au 10, rue Lookout, Morin-Heights, le lot 3 376 213 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil est la propriété de Mme Renée Trudel et M. Martin Doucet ;

Considérant que les propriétaires exercent, sur cet immeuble, un usage de location à court-terme, qualifié, au terme de son règlement de zonage no. 416, d'usage commercial de classe 3 (Usages récréotouristiques) du groupe 1, (établissement hôtelier);

Considérant que les propriétaires ont été avisés à plusieurs reprises qu'un tel usage n'est pas autorisé dans la zone où est situé l'immeuble (zone 36);

Considérant que malgré les interventions du Service de l'urbanisme, les propriétaires n'ont pas cessé d'exercer l'usage illégal au détriment de la qualité de vie des résidents du secteur;

Considérant qu'en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19, la Municipalité de Morin-Heights est en droit de s'adresser à la Cour supérieure afin qu'elle ordonne aux propriétaires de cesser l'usage non-conforme avec le règlement de zonage no. 416;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil donne mandat à Me Stéphanie Provost du bureau Prévost, Fortin D'Aoust de présenter une requête à la Cour supérieure afin de faire cesser l'usage illégal de location à court-terme au 10, rue Lookout, Morin-Heights.

### **232.08.18 DÉROGATION MINEURE – 20-22, RUE GUY**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h01;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 20 juillet 2018 à intervenir dans ce dossier;
- Le conseil répond aux questions du public et procède à l'approbation de la demande.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul latérale afin de légaliser l'implantation du bâtiment désigné comme étant le 22, rue Guy a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul latérale pour le bâtiment identifié comme étant le 22, rue Guy seulement, de 4,5 mètres à 0,86 mètre, lot 3 736 152, tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Filion, minute 5559.

### **233.08.18 DÉROGATION MINEURE – 103, RUE AUGUSTA**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h03;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 20 juillet 2018 à intervenir dans ce dossier;
- Le conseil répond aux questions du public et procède à l'approbation de la demande.

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul arrière afin d'autoriser la construction d'un garage attaché à la résidence étant le 103, rue Augusta, lot 5 030 926, a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul arrière pour la construction du garage seulement, de 15 mètres à 11,39 mètres, pour le bâtiment identifié comme étant le 103, rue Augusta, lot 5 030 926, tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon, minute 3967.

### **234.08.18 CONSULTATION – RÈGLEMENT 557-2018 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS DE LA ZONE 33**

---

Considérant qu'un avis public invitant les citoyens à une assemblée de consultation sur le projet de règlement 557-2018 qui modifie le règlement

## **Municipalité de Morin-Heights**

de zonage 416 concernant les usages autorisés de la zone 33 a été publié dans l'édition du Journal Accès / Pays-d'en-Haut du 25 juillet 2018 ainsi qu'aux endroits désignés par le conseil;

Monsieur le Maire ouvre l'assemblée de consultation sur le règlement et invite le Directeur général à expliquer la teneur du projet de règlement.

De plus, un échéancier de la procédure d'adoption est présenté au public qui est aussi informé que ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Monsieur le maire donne la parole aux personnes intéressées et le Conseil prend note des commentaires.

Monsieur le maire ferme l'assemblée à 20h25.

### **235.08.18 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 557-2018 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS DE LA ZONE 33**

---

Le Directeur général donne les grandes lignes du projet de règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil adopte le deuxième projet de Règlement 557-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 concernant les usages autorisés de la zone 33 comme suit :

#### **Règlement 557-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 concernant les usages autorisés de la zone 33**

Attendu que la Municipalité a adopté son règlement de zonage 416, entrée en vigueur le 29 août 2007;

Attendu que les usages à vocation récréo-touristique autorisés dans la zone 33 sont en vigueur depuis l'entrée en vigueur du règlement de zonage 129-90 en 1991, considérant le projet récréatif initial de Ski Morin Heights qui n'a jamais été développé;

Attendu que la municipalité souhaite retirer ces usages à vocation récréo-touristique qui pourraient devenir incompatibles avec le caractère résidentiel du projet Allen Falls et le celui du parc Basler adjacent à ce projet;

Attendu qu'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 11 juillet 2018 par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais ;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 11 juillet 2018;

Attendu qu'une assemblée de consultation a été tenue le 8 août 2018;

Attendu que le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du 8 août 2018;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu que ce règlement contient une disposition susceptible d'approbations référendaires;

Attendu que ce règlement a été soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

### **EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:**

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

La grille des spécifications de la zone 33 publiée à l'annexe 1 du règlement de zonage 416 est modifiée afin que les usages commerciaux de la classe III (usages récréo-touristiques), groupes 1 (établissement hôtelier) et 2 (établissement de récréation extérieure à contraintes minimales ou modérées) soient retirées des usages autorisés dans ladite zone 33.

#### **Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

### **236.08.18 CONSULTATION – RÈGLEMENT 558-2018 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE 33.1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 33 ET D'Y AUTORISER CERTAINS USAGES RÉSIDENTIELS**

---

Considérant qu'un avis public invitant les citoyens à une assemblée de consultation sur le projet de règlement 558-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 afin de créer la nouvelle zone 33.1 à même une partie de la zone 33 et d'y autoriser certains usages résidentiels a été publié dans l'édition du Journal Accès / Pays-d'en-Haut du 25 juillet 2018 ainsi qu'aux endroits désignés par le conseil;

Monsieur le Maire ouvre l'assemblée de consultation sur le règlement et invite le Directeur général à expliquer la teneur du projet de règlement.

De plus, un échéancier de la procédure d'adoption est présenté au public qui est aussi informé que ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Monsieur le maire donne la parole aux personnes intéressées et le Conseil prend note des commentaires.

Monsieur le maire ferme l'assemblée à 20h34.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **237.08.18 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 558-2018 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE 33.1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 33 ET D'Y AUTORISER CERTAINS USAGES RÉSIDENTIELS**

---

Le Directeur général donne les grandes lignes du projet de règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil adopte le premier projet de Règlement 558-2018 qui modifie le règlement de zonage 416 pour créer la zone 33.1 comme suit :

#### **RÈGLEMENT 558-2018 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE 33.1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 33 ET D'Y AUTORISER CERTAINS USAGES RÉSIDENTIELS**

Attendu que la Municipalité a adopté son règlement de zonage 416, entrée en vigueur le 29 août 2007;

Attendu que la municipalité a reçu une demande à l'effet de détacher une partie de la zone 33 pour créer la zone 33.1 afin d'autoriser certains usages résidentiels de la classe 1, groupe 3 (bâtiment de trois à six logements);

Attendu que le Conseil est d'avis que cette modification est acceptable dans cette zone desservie par le réseau d'eau potable du Village;

Attendu que cette zone est située dans le périmètre urbain;

Attendu qu'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 11 juillet 2018 par monsieur le conseiller Jean Dutil avec dispense de lecture;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 11 juillet 2018;

Attendu qu'une assemblée de consultation a été tenue le 8 août 2018;

Attendu que le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du 8 août 2018;

Attendu que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaires;

Attendu que ce règlement a été soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter ;

**EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:**

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

L'annexe 1 du règlement de zonage 416 est modifiée afin d'ajouter la zone 33.1 à la grille des spécifications pour y autoriser les usages résidentiels de

## **Municipalité de Morin-Heights**

la classe 1, groupe 1, groupe 2 et groupe 3 et les usages publics de la classe 1, groupe 2 et groupe 4 le tout tel qu'indiqué à l'annexe I du présent règlement.

### **Article 3**

Le plan de zonage numéro 03-AM-111-14 de l'annexe III du règlement de zonage 416 est modifié afin de créer la zone 33.1, le tout tel que montré à l'annexe II du présent règlement.

### **Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

### **238.08.18 RAPPORT MENSUEL**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel préparé par la Directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois de juillet en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **239.08.18 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES PARCS ET RÉSEAU PLEIN AIR**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du Directeur du Service des parcs et plein air pour le mois de juillet 2018.

### **240.08.18 JEUX DU QUÉBEC**

---

Considérant que la municipalité a reçu une demande d'assistance financière pour assumer des frais d'inscription;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que la municipalité assume les frais d'inscription au montant de 145 \$ pour Christophe Baron qui a représenté, pour une seconde fois, les Laurentides dans la discipline vélo de montagne aux Jeux du Québec à Thedford Mines, le 27 juillet 2018.

### **241.08.18 HALLOWEEN 2018**

---

Considérant la demande de résolution préparée par madame Karyne Bergeron, Directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture datée du 31 juillet 2018;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que ce Conseil prévoit fermer le chemin du Village afin que les jeunes puissent fêter l'Halloween;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil demande au Ministère des transports du Québec, l'autorisation de fermer le chemin du Village entre 16h30 et 19h30, le 31 octobre 2018.

Que ce Conseil demande l'assistance de la Sûreté du Québec pour la fermeture du chemin du Village entre le chemin Watchorn et la Route 364 et d'assurer la sécurité des enfants pour la fête de l'Halloween.

Que le Directeur général soit autorisé à embaucher des signaleurs pour assurer la sécurité, le cas échéant.

### **242.08.18 PROPOSITION – THÉÂTRE LA BELLE GANG**

---

Considérant la lettre reçue de Mme Penny Rose au nom du Théâtre La Belle Gang datée du 2 août 2018;

Considérant que la municipalité a déjà contribué par un don au montant de 500 \$;

Considérant qu'à la demande s'ajoute ces dernières :

- Gratuité pour les 3 salles du rez-de-chaussée
- Main d'œuvre pour montage et démontage de la scène
- Utilisation gratuite des équipements de sonorisation et d'éclairage

Considérant que cette demande en service représente un coût de 850 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'utilisation gratuite des locaux, l'utilisation gratuite des équipements de sonorisation et d'éclairage.

Que le nettoyage des locaux, le montage et démontage de la scène soient facturés à l'organisation aux taux horaires applicables.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

### **243.08.18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que la séance soit levée, il est 20h50.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

**Municipalité de Morin-Heights**

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Dix-neuf personnes ont assisté à l'assemblée.